



COMPTE RENDU

BUREAU DE CLE Réunion du 6 septembre 2022

Salle du conseil municipal de Loriol-sur-Drôme

Membres présents :

LESPETS Pierre	Président de la CLE
BAUDIN Pascal	CC Diois
BLANC Ludwig	SID
BRELY Christian	FDAAPPMA26
CARSANA Olivier	DDT-SEFEN
CHANTEPERDRIX Corinne	ARS
CHARMET Martine	Conseillère départementale
GILLES Daniel	Conseiller Départemental
GREGOIRE Emmanuel	ADARII
LEMERCIER Christophe	Mairie de Crest
MAGNON Gilles	CC Crestois Pays de Saillans
MATHIEU Roger	FRAPNA
MUSSET Marie	UNICEM
NEASTA Julien	ARS
SIVADE Eve	Agence de l'eau
VEILLET Jean-Jacques	ASL Boulc

Autres présents :

ARNAUD David	Animateur SAGE, SMRD
BREYNAT Philippe	Chambre d'Agriculture OUGC
FREY Sara	CCVD
LESAFFRE Nathalie	CD26, service Gestion de l'eau
PETITJEAN Claire	Appui SAGE, SMRD
PORTIER Basile	CC Crestois Pays de Saillans
ROSSI Cécile	SCOT Vallée de la Drôme aval
ROURE Stéphane	DDT

Membres excusés :

ARAMBURU Jean	Maire de Valdrôme
CROZIER Gérard	CC du Val de Drôme
LESAFFRE Nathalie	CD26
MATRON Jean-Pierre	OFB
TRON Frédéric	SMRD

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu de la réunion du 01/07/2022
2. Bilan intermédiaire de l'étiage 2022
3. Préparation de la rentrée
4. Rapport provisoire de la Chambre Régionale des Comptes : synthèse des recommandations concernant le SAGE
5. Actualités / Questions diverses

Accueil

P. LESPETS accueille les participants et cite les personnes excusées ce jour.
Il donne également lecture d'une intervention écrite par F. TRON qui n'a pu se rendre disponible pour cette rencontre (copie de l'intervention en PJ).

1. Validation du compte rendu du 01 juillet 2022

D. ARNAUD présente les compléments au projet de compte rendu transmis par F. TRON au sujet de son intervention retranscrite en p.5 ; notamment pour rappeler la nécessité d'adaptation au changement climatique (OF0 du SDAGE) et de vision partagée avec l'ensemble des acteurs des filières agricoles qui pourraient être structurés dans un « Schéma de Cohérence Agricole Territorial ».

Aucune autre remarque n'étant formulée en séance, le compte rendu est adopté à l'unanimité avec les compléments présentés ci-dessus.

2. Bilan intermédiaire de l'été 2022

2.1 Partage des ressentis et des expériences

P. LESPETS propose de débiter ce point par un exercice collectif de mise en commun des expériences vécues au cours de l'été.

D. ARNAUD précise que seront ensuite présentées les bilans techniques intermédiaires en termes de Quantité/Qualité/Usages puis C. PETITJEAN donne les consignes sur les travaux à suivre :

- 20 mn en sous groupes pour répondre à trois questions : ce qui a fonctionné / ce qui a manqué / ce qu'il ne faut pas reproduire durant l'été 2022 ;
- 20 mn d'écoute des retours par les rapporteurs ;
- 10 mn de temps de réaction.

Synthèse des résultats :

➤ Ce qui a fonctionné

- Forte disponibilité des agents du SMRD (étant cité Jérôme DUVAL) pour le suivi des débits au seuil SMARD ; sans cette mesure, on serait en aveugle ;
- Disponibilité bureau CLE pour répondre aux demandes d'avis ;
- Relais par les maires sur certaines communes ;
- Communication via journaux presse, échanges entre citoyens
- Réactivité de la préfète pour adapter les mesures de restrictions à la situation + consultation sur les activités nautiques ;
- Amélioration de la coordination utilisateurs eaux : CA26, SCOT...
- Prise en compte de la situation des entreprises

➤ Ce qu'il ne faudrait pas reproduire

- Réponses structurelles non mises en place ; alors que les cas exceptionnels de crise sont amenés à se reproduire
- Problème de communication sur arrêtés sécheresses : diffusion, message, lisibilité d'un bassin / Dpt à l'autre, => trouver les moyens de diffuser au plus grand nombre (ex : Beaufort fermeture fontaine + com') ; arrêter le papier => pbme technologique PROPLUVIA réglé en 2023 ;
- Pas prêt à ce qui nous attend ;
- Ne pas suivre les avis de la CLE ;
- Forte pression sur les milieux aquatiques, ne pas les sacrifier au profit des autres usages ;
- Mieux traiter les activités de loisirs / paradoxe moyens humains financiers pour préservation alors dégradation par activités loisirs ;

- Tours d'eau tel qu'appliqués en situation crise en prenant mieux en compte les capacités de prélèvements des agriculteurs => équité des mesures de restriction, pas uniquement sur plage horaire, volume pas impacté ;
 - Manque de lisibilité des zones de gestion des restrictions d'eau : ZRE / vis-à-vis du Rhône + mieux suivre les connaissances acquises par la CLE ;
 - Arrêt total de l'irrigation sur réseau collectif Crest SUD ;
 - Difficulté d'interprétation mesures arrêtés sécheresse (arbres fruitiers par ex.) ;
 - Message com' plus claire ;
- Ce qui a manqué
- Contrôles et liens entre mesures arrêtés sécheresse et conséquences effectives : question entière ; exemple irrigants cités / dépassement volume, idem particuliers mais peu de contrôle domestiques ;
 - Manque communication sur origine crise ;
 - Evaluation des résultats des efforts individuels ;
 - Veille et transmission d'information ;
 - Mise en œuvre compliquée de l'application ARS par les gestionnaires AEP ; taux de réponses ½ au bout de plusieurs semaines / sollicitations ; manque de structuration (en particulier en milieu rural) pour collecter les données / les interpréter => manque anticipation des ruptures approvisionnement ;
 - Manque économies d'eau ;
 - Manque d'équité dans le partage de l'eau et tir à boulet rouge sur activités agricoles alors que manque de contrôle prélèvements domestiques (à déléguer ?) ;
 - Manque gouvernance des acteurs concernés par AEP et assainissement ;
 - Questionnaire activités nautiques aurait dû associer CLE et CD26 plus en amont et lancer des pistes d'améliorations ;
 - Manque d'explication des mesures sécheresses localement / fonctionnement des eaux souterraines ;
 - Stockage intelligent de la ressource en eau ;
 - Solidarité dans l'application mesures restrictions ;
 - Une solution globale pour Crest Sud ;
 - Information des prélèvements / connaissance puits privés ;
 - Clarification de la responsabilité de la baignade en rivière domaniale / privée ;
 - Intégrer la prise en compte des productions locales dans l'arrêté cadre sécheresse (productions maraîchères nouvelles en difficulté) ;
 - Prise en compte de la situation des entreprises ;
 - Réunions CLE en période crise ;
 - Plus d'anticipation de la crise : beaucoup de moyens en crise mais trop tard, problème pas assez traité et contrôlé en amont.

Après ce temps mise en commun, P. LESPETS ouvre le débat et D. ARNAUD fait remarquer les nombreux ressentis qui témoignent de l'imbrication entre mesures de gestion de crise (responsabilité Etat) et de gestion structurelle (responsabilité CLE).

D. GILLES alerte sur l'installation des maraichers et le problème de l'accès à l'eau. Il souhaite que la réflexion s'ouvre sur les droits d'eau en favorisant l'irrigation pour des cultures locales.

O. CARSANA précise que le volume prélevable agricole est discuté au sein de l'OUGC qui a ses propres règles de répartition, et non en CLE. Dans la révision de l'AUP, des discussions seront lancées avec la CLE et l'OUGC.

P. BAUDIN pense que le débat sur les cultures est important car stocker de l'eau est en quelque sorte s'approprier de l'eau. Donc la CLE doit débattre de la destination de l'eau stockée mais sans ingérence.

P. BREYNAT confirme que la CLE sera invitée aux réflexions de l'OUGC à l'automne. Le plus gros enjeu à l'échelle du Département reste la vallée de la Drôme comme en témoignent les débats en DDT et Préfecture.

L. BLANC dit comprendre les propos de P. BAUDIN dit mais ne rejoint pas D. GILLES quant à la discrimination des cultures qui ne seraient pas consommées localement. Il demande ce qu'est une production locale ? Il souligne que certaines grandes cultures peuvent avoir pour débouchés des filières locales (maïs grain pour les élevages, semences pour les cultures des années suivantes) et nationales (ex de la culture de l'ail) car notre climat permet des productions spécialisées. Selon lui, la CLE ne peut pas se positionner et ne doit pas se positionner sur le choix des cultures. En revanche, il estime que le rôle de la CLE est bien de fixer le volume prélevable et sa répartition entre usages.

P. LESPETS rappelle qu'il est agriculteur et il souhaite que la CLE aille plus loin avec la Chambre d'agriculture sur l'adaptation au changement climatique. Il précise que les pratiques évoluent

déjà et qu'elles doivent encore évoluer. Il ne souhaite pas que l'on s'engage dans des tensions mais qu'au contraire on puisse aller plus loin dans le partage des points des vues. Il propose pour cela que soit organisé un temps spécifique autour du sujet de la politique agricole de notre bassin à l'occasion d'un bureau convivial centré sur cet unique sujet.

Il évoque les réunions également prévues à l'automne par la DDT autour de ce sujet. S. ROURE précise que ces rencontres seront consacrées à la révision de l'arrêté cadre sécheresse.

P. BREYNAT souhaite préciser la demande de stockage intelligent en rappelant le blocage de développement de l'irrigation depuis les années 80 pour donner de l'eau aux petits irrigants. Il souligne que c'est d'autant plus un enjeu que l'Agence de l'Eau ne soutient pas trop le stockage individuel comparé au collectif. Il appelle à ce que tous les agriculteurs puissent avoir un accès à l'eau.

D. GILLES, en lien avec ce qu'évoque L. BLANC, demande que l'on se pose la question du partage de l'eau à partir des quotas existants. Il se dit favorable pour le stockage mais il faut se partager l'eau dans le cadre des volumes prélevables avec des matériels d'irrigation plus performants et plus économes en eau.

Pour C. BRELY, la situation montre que l'eau manque et que le développement se fait sans projet collectif d'économie d'eau. Il appelle à ce que les projets soient calibrés en fonction de la disponibilité de l'eau que l'on a, et il rappelle que c'est ce que demande l'Agence de l'eau depuis des années. Il dit que la réponse doit être dans les économies d'eau collectives si on veut continuer. Pour lui, les milieux aquatiques sont aujourd'hui sacrifiés et demande si l'on souhaite vivre dans la vallée de la Drôme sans eau ? tout en rappelant les nombreux investissements engagés depuis 2008 pour la préservation des milieux aquatiques mis en échec par les assècs.

P. LESPETS estime que, même sans la main de l'homme dans notre vallée, la situation serait déjà catastrophique pour cette année d'étiage exceptionnel et il souligne que l'on ne peut pas changer les habitudes du jour au lendemain ; pour que les choses changent, il faut parfois des accidents. Il rappelle que 1,9 Mm³ ont été prélevés sur le Rhône cet été pour alimenter le réseau d'Allex / Montoisson en substitution au prélèvement dans le seuil des Pues l'irrigation sans pour autant limiter les assècs de la Drôme.

P. LESPETS remercie l'ensemble des participants pour la richesse de ces échanges dont il souhaite que les résultats soient intégrés aux réflexions en cours. Il propose que soit ensuite présenté le bilan intermédiaire de l'étiage du point de vue de la ressource en eau, des milieux et des usages.

2.2 Bilan intermédiaire de l'étiage 2022 : volet quantité et observatoire

D. ARNAUD présente la situation hydrologique en revenant sur les débits mesurés à la station de Saillans mis en regard des valeurs seuils de l'arrêté cadre sécheresse. Il est précisé qu'un écart de près de 25% a pu être observé entre les mesures en temps réelles et le débit circulant véritablement (décalage lié au retarage de la station).

O. CARSANA indique que la seule station de Saillans n'est pas suffisante et que celle prévue à l'aval sur le seuil de la N7 à Livron sera opérationnelle en fin d'année 2022. Il confirme que les valeurs réelles étaient plus faibles et indique qu'un travail doit être fait entre DREAL (service de gestion des stations hydrométriques) et DDT car certains bassins n'avaient plus de stations qui fonctionnaient durant l'été.

P. BREYNAT réagit sur la différence de débits et il pense que l'écart de débit estimé au seuil SMARD s'explique aussi par l'accumulation des graviers qui a réhaussé le niveau du lit de 1,80 m au seuil SMARD.

D. ARNAUD précise que les mesures des débits réalisés par le SMRD à l'aval du seuil SMARD se font sur une section moins impactée par la présence des graviers ce qui permet de fiabiliser la mesure.

C. LEMERCIER questionne l'impact des mesures de l'arrêté cadre sécheresse et demande si les dispositions prises dans les 4 stades de restrictions permettent d'éviter une crise ?

O. CARSANA précise que les valeurs seuils de l'arrêté cadre sécheresse sont calculées à partir d'une analyse statistique qui évalue le temps de retour des débits. Il évoque le décalage de réponse entre les gains réalisés par les mesures de restriction et le débit des cours d'eau. Il explique que, dans le domaine agricole, les réductions sont définies sur des plages horaires et l'idéal serait d'aller vers de la réduction volumétrique pour une véritable efficacité.

Il souligne qu'il ne faut pas non plus sous-estimer la perte d'hydrologie naturelle.

A partir de mi-juin le SID a proposé des mesures basées sur l'arrêt de fonctionnement de ses pompes en rivière pour permettre un gain rapide en débit. En revanche, dans le cas des

prélèvements individuels plus diffus et parfois éloignés de la rivière, le décalage de gain peut être beaucoup plus important. Par contre, pour toutes les réductions des irrigants individuels, les restrictions sont sur des plages horaires et les effets dépendent de la puissance des pompes dont ils disposent. Il dit que c'est un sujet central de la révision de l'arrêté cadre.

C. LEMERCIER pointe que les conséquences se traduisent en dégâts irréversibles pour les milieux aquatiques.

L. BLANC questionne quelle pourrait être l'efficacité de mesures plus précoces sur les prélèvements, tous usages confondus, sur l'état de la nappe, les linéaires de la rivière, sur la qualité des ruisseaux ? Il demande à quelle hauteur a-t-on des leviers pour gérer l'eau du futur ?

O. CARSANA rappelle que la réponse doit être structurelle et on ne doit pas tout faire porter par la gestion de crise. Il appelle à ce que tout le monde se tourne vers les économies d'eau. La réponse doit aussi être portée par l'eau potable notamment via les travaux du SCOT. Il demande dans quel projet de territoire croit-on ? Quelle réponse structurelle engager ? Avec la nécessité de trouver des réponses immédiates notamment en ce qui concerne la gouvernance. Il rappelle que l'arrêté sécheresse est l'arme ultime et qu'il pourrait évoluer vers un arrêt pur et simple des prélèvements en niveau de crise.

P. LESPETS interrompt le débat pour faciliter le dérouler de la séance.

D. ARNAUD présente la situation au seuil SMARD en croisant modulation du débit réservé, débits observés à ce seuil grâce au travail de Jérôme DUVAL et prélèvements des réseaux Crest Nord et Crest Sud grâce aux données transmises par le SID.

Sont ensuite rappelées les caractéristiques des assecs mesurés cet été en amont du seuil CNR avec un total de 43 jours d'assec pour un linéaire maximal d'assec de 3,5 km.

E. SIVADE recommande de confronter le bilan ressource et le bilan prélèvements pour situer l'année actuelle par rapport aux autres années.

P. BREYNAT suggère que soient également mentionnées les dates des arrêtés sécheresse sur la présentation du suivi du débit.

D. ARNAUD précise que les assecs sont issus à la fois de la montée des graviers et la baisse des débits.

C. BRELY présente ensuite les infos dont dispose la Fédération de pêche en ce qui concerne l'état des milieux aquatiques et des populations piscicoles. Il questionne le clivage entre l'argent investi et les efforts engagés toute l'année et les problèmes et conséquences des prélèvements en période de sécheresse.

2.2 Bilan intermédiaire de l'étiage 2022 : volet usages

D. ARNAUD synthétise ensuite les éléments transmis par l'ARS (diaporama complet en pièce jointe du compte rendu) en ce qui concerne la situation de l'alimentation en eau potable avec pour l'essentiel 2 communes qui ont subi des ruptures d'AEP : Luc-en-Diois et Volvent.

J. NEASTA précise que les informations ne sont pas exhaustives avec des taux de Réponses limités.

G. MAGNON souligne qu'il faut anticiper la crise, la période d'étiage la plus forte en AEP se situant fin septembre mi-octobre. Le Syndicat qu'il préside (Syndicat Mirabel Piegros Aouste Saillans) a fait remonter les relevés et les mesures. Le SM Drome Gervanne n'est pas craintif.

J. NEASTA fait état de retour d'expérience d'autres départements ruraux qui ont su s'organiser à l'échelle des EPCI pour optimiser le fonctionnement dans des périodes critiques.

G. MAGNON exprime sa crainte en ce qui concerne les sources privées qui alimentent certaines habitations en indiquant que cette problématique sera difficile à gérer car il n'y a aujourd'hui pas de solution pour les brancher sur les réseaux AEP.

C. CHANTEPERDRIX souligne la nécessité de réfléchir à des solutions alternatives comme le recyclage des eaux pluviales.

G. MAGNON précise que des réflexions sont engagées avec les habitants et le syndicat.

S. FREY signale ce même type de problème pour certains campings.

D. ARNAUD présente ensuite la situation des activités de loisirs avec notamment l'interdiction de baignade d'un site situé sur la commune de Beaufort-sur-Gervanne.

J. NESTA justifie cette interdiction par la mesure d'une dégradation ponctuelle de la qualité bactériologique à priori liée à la présence d'un cadavre d'un chevreuil dans la rivière en amont.

R. MATHIEU suggère de prendre cette explication avec discernement car, si le cadavre était bien dans la Sépie, affluent de la Gervanne, il était à une distance suffisamment éloignée pour abattre les problèmes bactériologiques.

J. NESTA en profite pour rappeler que la 1^{ère} obligation est de définir un gestionnaire du site de baignade. En l'espèce, c'est auprès de la commune de Beaufort que l'ARS a relevé l'origine présumée de la pollution ; par manque de moyen, l'ARS n'a pu envoyer un agent pour une enquête de terrain. Il rappelle également la 2^e obligation qui est de réaliser des profils de baignade destinés à recenser les sources potentielles de pollution (dont les assainissements) situées en amont du site de baignade, afin de définir et mettre en œuvre un plan d'actions pour limiter les pollutions diffuses et accidentelles.

R. MATHIEU souligne que la commune de Beaufort n'a pas engagé d'action sur le site de baignade et C. CHANTEPERDRIX signale que cette commune paye des analyses et a pris les interdictions nécessaires.

D. ARNAUD informe également de la demande d'avis sollicitée par Mme la Préfète sur un projet d'interdiction des activités de loisirs qui impactent les milieux dans une période de très forte sensibilité au plus fort de la sécheresse. La CLE et le SMRD se sont positionnées favorablement mais il a été appris par voie de presse l'abandon du projet.

Il souligne que cela questionne les modalités de communication entre les partenaires et, cette situation étant appelée à se renouveler, nécessite d'explorer l'organisation des activités de loisirs qui pourrait prendre la forme d'une charte de bonnes pratiques.

P. LESPETS réagit sur le sujet de la communication en soulignant les nombreuses sollicitations des journalistes. Certaines demandes ont été portées vers la polémique et notamment sur la tension préfecture / CLE. Il appelle à ce que, en termes de communication, tout le monde se parle et échange.

En ce qui concerne l'usage irrigation, L. BLANC précise que le problème s'est bien posé au niveau du réseau d'irrigation de Crest sud, ce qui a conduit à la demande de modulation du débit réservé. Il souligne que les prélèvements réalisés par le SID ont été faits en accord avec les arrêtés préfectoraux avec, dès le 4 juillet, l'arrêt du prélèvement au seuil des Puez quand le débit réservé a été franchi.

Cela s'est traduit par une substitution partielle pour Crest nord grâce à des apports par le sud-est valentinois mais avec des pertes de pression sur le réseau. Pour Crest Sud, cela a engendré une fermeture de l'alimentation du réseau d'irrigation, une grande désorganisation des tours d'eau et un mécontentement des adhérents. Dans cette situation, le SID a dû mettre en place des tours d'eau exceptionnels, jamais faits jusque-là, et avec une communication ingérable pour faire comprendre la situation à la quarantaine d'exploitations concernées.

L. BLANC souligne la situation détestable que cet arrêt de l'irrigation a provoqué sur la rive gauche. Une rencontre avec l'ensemble des irrigants a dû être organisée le 3 août pour définir les choix des cultures à irriguer avec les 20 à 30 cm d'eau restant dans Choméane. Il a été décidé de s'inspirer de l'arrêté cadre sécheresse pour mettre en place un fonctionnement inédit mettant en priorité la micro aspersion et le goutte à goutte (notamment en maraichage), pour être équitable sur les exceptions et satisfaire 2 exploitations en maraichage et micro-aspersion de noyers.

Il met en avant que les irrigants ont du mal à accepter ce niveau de restrictions en fin de campagne d'irrigation car cela peut conduire à la perte des récoltes malgré après tous les efforts et les investissements réalisés durant la campagne.

Il dit qu'il est difficile d'estimer aujourd'hui les pertes. Il rappelle que le réseau de Crest sud porte sur un potentiel irrigable de 500 ha mais que le gel de l'irrigation depuis 30 ans conduit à une surface soustraite comprise entre 300 et 350 ha selon les années, sachant qu'à cela se rajoute les baisses de consommation à l'hectare....

Dans cette situation de cumul des restrictions et de tension au niveau de la profession agricole, il déplore le courrier accusateur de la Fédération de pêche qui pointe le SID comme étant le principal préleveur. Il note que les efforts sont faits sur certains territoires et que des solutions sont recherchées par le SID. Il fait le parallèle avec la consommation d'eau potable qui ne semble pas présenter des solutions d'économies d'eau mais plutôt une recherche de nouvelles ressources en soulignant les travaux du SCOT dans ce domaine.

Il rappelle que le SID distribue de l'eau à des abonnés et il souhaite que ce ne soit pas le seul montré du doigt et appelle à ne pas se tromper de solution pour les irrigants.

O. CARSANA entend le sens des propos du SID et pointe que le SID a été extrêmement lent pour faire remonter l'eau du Rhône tout en soulignant les très fortes inégalités d'accès à l'eau entre rive gauche et rive droite. Pour la partie AEP, il signale que les travaux du SCOT pointent de manière claire que continuer à prélever avec l'augmentation de population sur les mêmes ressources conduira à 40% d'augmentation de déficit. C'est la raison pour laquelle les ressources stratégiques pour l'AEP, que sont notamment le karst de la Gervanne et la molasse miocène à Ambonil, sont envisagées d'être mobilisées pour assurer les objectifs des volumes prélevables dès aujourd'hui et pour le futur.

L. BLANC revient sur l'objectif fixé au SID à savoir la suppression des petits prélèvements individuels en ruisseau par la mise en collectif sur les secteurs qui le permettraient. Il déplore que l'on se prenne les pieds dans le tapis en se focalisant sur les prélèvements collectifs tandis que certains sont satisfaits que se poursuivent les petits prélèvements moins contrôlés actuellement.

Sur les sujets du SCOT et du SID, D. GILLES rappelle que ces deux structures sont gérées par des élus communaux avec un lien fort qui devrait permettre de se retrouver sur la gestion et sur les économies d'eau à faire, y compris pour l'AEP. Il questionne si la différence entre les 500 ha irrigables et les 300 irrigués de Crest Sud est due aux rotations et quelle pourrait être la superficie maximale irriguée ?

L. BLANC répond que les 500 ha sont prévus via les abonnements, mais la surface de bassin de Crest sud pourrait être étendue à 1500 ha irrigables. Pour atteindre les 500 ha irrigués, cela conduirait à des volumes contraints avec forçement des rotations complexes. Ces 500 ha contractualisés devraient être en culture d'été mais les irrigants se sont adaptés vues les contraintes (volumes, charges, saisonniers) mais aussi grâce à des opportunités. Il souligne que les choix de cultures ne dépendent pas du SID.

E. GREGOIRE témoigne que la situation actuelle est le reflet des choix politiques, dont notamment l'abandon du barrage du BEZ et les irrigants qui en payent les conséquences.

R. MATHIEU se dit frustré car le temps des débats ne permet pas d'aller plus loin dans les échanges. Il évoque les limites du territoire qui doit faire face à différents enjeux politiques comme le SCOT dont l'ambition force à trouver de nouvelles ressources. Il demande à ce que l'on puisse prendre plus de temps pour en débattre, 3 à 4H, pourquoi pas en janvier.

D. ARNAUD rappelle les travaux de révision du SAGE, dont l'étude SAGE DROME 2050, qui prévoit également des ateliers pour avancer sur ces sujets. Il évoque également la possibilité d'inviter à la prochaine CLE la directrice de la DDT, le sénateur en charge de la prospective, ainsi que les parlementaires qui souhaitent se saisir de ces sujets.

3. Préparation de la rentrée

D. ARNAUD et C. PETITJEAN rappellent le calendrier fixé pour la rentrée avec notamment l'étude SAGE Drôme 2050 qui nécessitent des réunions du comité de pilotage les 13 septembre et 8 novembre (dates déjà annoncées par mail).

Par ailleurs le rendu de la phase 2 de cette étude, consacrée au diagnostic de la sensibilité du territoire au changement climatique, doit également être présenté à la CLE fin novembre pour validation.

Il est envisagé dans la foulée plusieurs réunions de présentation du diagnostic, aux personnes conviées aux ateliers thématiques ainsi qu'à chacune des EPCI du bassin.

Il est également évoqué l'organisation en parallèle de commissions thématiques sur les mois d'octobre et novembre avec notamment :

- la CT2 pour le lancement des travaux du Plan de Gestion Stratégiques des Zones Humides,
- la CT1/CT4 pour approfondir le plan de mobilisation des acteurs pour les économies d'eau,
- la CT5 pour un point d'avancement sur les études digues et l'élaboration du PAPI. Le Bureau est informé que la CT5 pourrait faire office de COPIL du PAPI en élargissant sa composition aux services « risque » de la DDT et de la DREAL.

L'ensemble des membres de Bureau s'accordent pour fixer la prochaine CLE au 29 novembre prochain.

Il est convenu que le mail informant de la date retenue soit accompagnée du questionnaire sur les économies d'eau élaboré par Charlène PAYAN.

4. Rapport provisoire de la Chambre Régionale des Comptes : synthèse des recommandations concernant le SAGE

D. ARNAUD informe les membres du Bureau du contrôle des comptes et de la gestion du SMRD dans le cadre d'une enquête nationale sur la gestion quantitative.

En ce qui concerne le SAGE et la CLE, plusieurs points positifs sont mis en avant par la Chambre Régionale des Comptes :

- Reconnaissance de la CLE sur le territoire et fonctionnement abouti,

- Développement de la participation citoyenne avec le projet SPARE,
- SAGE 2013 jugé opérationnel avec des outils solides et une mise en œuvre satisfaisante,
- Prise en compte satisfaisante du changement climatique dans la 2e révision du SAGE qui se rapproche d'un projet de territoire.

2 recommandations sont destinées à la CLE en ce qui concerne le SAGE :

- Préciser la cotation des gains pour la ressource en eau présente dans le SAGE 2013
- Réaliser le bilan financier global du SAGE 2013.

D. ARNAUD suggère de répondre à la CRC que ces propositions seront travaillées par la CLE et ses instances dans le cadre de la révision du SAGE et de transmettre en annexe au courrier de réponse une synthèse des remarques techniques pour corriger quelques erreurs (bilan des prélèvements, surface d'alimentation par les eaux karstiques, portage REUSE).

Le Bureau de la CLE est favorable à cette proposition.

P. LESPETS conclue les débats en remerciant l'ensemble des participants en soulignant leur nombre important ce jour et lève la séance.

La séance est levée à 18h30.